

NOTRE TERRE : LES MURS À PÊCHES



Le dérèglement climatique est à l'œuvre partout dans le monde, il s'accélère toujours plus et de façon irréversible: canicules, incendies, inondations, fonte de l'Arctique, destruction des espèces animales, etc...

N'avons-nous pas l'urgence de préserver nos espaces verts -comme les murs à pêches- qui sont des garants contre le réchauffement climatique, en maintenant des îlots de fraîcheur, de l'humidité, de l'oxygène et en protégeant la biodiversité ?

Les arbres qui les accompagnent sont des éléments de dépollution, ils absorbent la poussière, rafraîchissent l'atmosphère avec leur feuillage, ils aident au cycle de l'eau.

Il est grand temps que nous prenions conscience de nos activités prédatrices. L'être humain a voulu asservir la terre, mais la terre est à bout de souffle. Tous les ans nous dépassons au mois d'août le quota de ressource qu'elle peut nous apporter.

Nous devons « prendre soin » d'elle et des richesses naturelles qu'elle nous apporte : espace verts, faune et flore... Comment pourrions-nous oublier que nous vivons grâce à toutes les richesses qu'elle nous apporte, la nourriture entre autres ? La terre ne nous appartient pas, c'est nous qui appartenons à la terre !

Certains, cupides, veulent se l'asservir, alors que d'autres sont dans la plus grande misère.

"Il y a assez de tout dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'homme, mais pas assez pour assouvir son avidité." Gandhi

Il est de toute urgence de préserver nos espaces verts, et à Montreuil, les murs à pêches. Nous disons stop au grignotage de ce territoire par les municipalités successives. Nous voulons garder ce site patrimonial dans sa totalité et ne pas y voir implantés immeubles et logements.

LE PROJET EIF

Un Appel à projet a été lancé à la demande du « Grand Paris » pour la construction de logements, repris par la municipalité de Montreuil. Seul Bouygues a répondu à cet Appel à projet

Le projet porte sur 1,900 ha. Il comprend la restauration de l'ancienne usine EIF et sa dépollution. Sur la parcelle concomitante, il est prévu 83 logements. Ces parcelles ont été classées "espace naturel" au PLU (Plan Local d'Urbanisme)

L'urbanisation du site commencée sous la mandature précédente continue. Les municipalités successives n'ont jamais entretenu ce patrimoine, et apparemment le voient comme une réserve foncière.

Seules les associations ont mises en valeur ce site, l'entretiennent et l'embellissent.

A QUOI DONC PENSENT NOS POLITIQUES ?

Partout dans les textes de préconisation du SDRIF, de la Région, du Département, il est bien précisé la nécessité, non seulement de préserver les espaces verts, mais de les entretenir et d'en créer.

Comment comprendre que dans les actions, ces instances et nos élus font tout le contraire de ce qu'ils écrivent : ils bradent les terrains de nature, les friches et les espaces verts aux bétonneurs.

LES "COMMUNS"

La notion de Commun permet de penser la propriété autrement qu'en oppositions binaires privé/public. Avec les Communs comme troisième terme, nous entrons dans une réflexion où la démocratie citoyenne peut émerger en appelant à la responsabilité de chacun.

C'est une organisation différente de notre mode de pensée concernant la gestion des espaces de nature. Quand un élu n'est plus capable de protéger ce dont il est responsable, il est nécessaire de trouver un autre tuteur, et pourquoi ne serait-ce pas les habitants qui vivent là, dans la durée, pratiquent quotidiennement leur ville et la connaissent mieux que quiconque.

Les murs à pêches sont l'héritage de la ville, ils sont un bien commun montreuillois, ils doivent être un objet de partage et de responsabilité par l'ensemble de la population. Penser les murs à pêches en termes de communs ouvre la porte à l'imaginaire et des actions possibles.

Dans notre société nous avons un certain nombre de Communs : l'air, le ciel, la terre, les routes, etc..., Wikipedia qui est un très bon exemple de commun, une encyclopédie en ligne, qui peut être enrichie, lue et contrôlée par tous.

La propriété absolutiste et exclusiviste limite les accès à des ressources naturelles telles que la terre, les semences, ces ressources qui devraient être accessibles à tous.



Exemple de protection juridique :

Avec la Bolivie qui a adopté en 2010, une « Loi sur les droits de la terre-Mère », et avec l'Equateur en 2008 qui a fait de la nature un sujet de droit en inscrivant dans sa constitution là aussi les droits de la terre-Mère, nous voulons préserver notre terre comme un Commun qui appartient à toutes et à tous.

Peut-on déclarer les murs à pêches comme un « Commun », ouvert à tous, non constructible et non privatisable ?

LES GENERATIONS FUTURES

Pensons aux générations futures. Nous avons un devoir envers elles. Il nous faut non seulement garder ce patrimoine des murs à pêches, mais leur laisser une planète où il fait bon vivre avec des espaces de liberté où elles pourront se ressourcer :

Le vert est la richesse de demain !

« On n'hérite pas la terre de nos ancêtres, on l'emprunte à nos enfants. » Antoine de Saint-Exupéry.

Nous demandons un MORATOIRE sur tous les projets destructeurs prévus sur les murs à pêches en attendant une véritable concertation avec les habitants et les associations.

Une pétition est ouverte à tous, accès par le lien :

<https://bit.ly/2qmMAkU>

Contact : - Association Murs à Pêches info@mursapeches.org
- La CEVE <ceve.idf@gmail.com>